

Note de l'Union syndicale Solidaires

Face à la répression : quelques réflexes de base

Cette note reprend des éléments qui doivent pouvoir être nos réflexes en situation de répression. C'est un canevas global qui doit être ajusté en fonction de chaque situation. Il peut servir pour gagner du temps dans le partage de l'information et dans la constitution de collectif de soutien, essentiels pour faire face aux situations de répressions.

La répression peut parfois être anticipée : il convient de réfléchir collectivement en amont à la façon d'éviter des situations qui mènent à la répression quand c'est possible (en prenant la mesure des conséquences de tels ou tel type d'action, en connaissant les éléments juridiques de base) sauf s'il s'agit d'un choix collectif assumé... Il est préférable d'être dans la cas d'actions décidées collectivement que de devoir assumer collectivement des choix individuels qui prendront du temps et de l'énergie...

D'un point de vu général, **la répression est un outil qui se veut « légal »** (recours au droit, au règles de fonctionnement, au règlement...). Il s'agit de poursuites engagées contre un-e/des camarades qui visent à affaiblir l'action collective, à faire rentrer dans le rang, à faire perdre du temps et/ou de l'argent, à se débarrasser de militant-es...

A cela nous pouvons opposer :

- la légalité (de nombreux dossiers sont bidonnés ou ont des failles juridiques).
- la légitimité de nos actions syndicales.

La tension entre légalité et légitimité est permanente et dépend du rapport de force global aussi bien que de la perception de chaque situation.

Les situations de répressions peuvent abattre les camarades concerné-e-s qui subissent directement la violence patronale et/ou étatique. Il faut le prendre en compte et assurer un soutien collectif.

Le premier objectif est de préserver les camarades concerné-es (pas de condamnations, pas de licenciement...).

Le second objectif à mener en parallèle est d'inverser la situation de répression pour en faire une situation de solidarité, une force collective.

Dans une situation de répression, il convient assez rapidement :

– d'expliquer la répression :

Ce qui peut paraître évident pour qui connaît l'affaire ne l'est pas forcément vu de loin. Il faut essayer d'expliquer le plus simplement possible les faits et leur contexte (action syndicale dans l'entreprise ? Dans le cadre d'un mouvement social plus large ?...) et en quoi il y a répression.

– De constituer un comité de soutien

C'est le plus important pour éviter l'isolement. Le comité de soutien est la base pour construire le rapport de force et pour assurer les camarades concerné-es d'un cadre collectif pour gérer la situation. Il permet de recueillir si besoin des témoignages, des photos/vidéos... Il faut essayer de le construire le plus largement possible, de façon unitaire, en incluant l'ensemble des personnes concernées par la répression si c'est le cas.

Le comité de soutien permettra d'informer largement par des initiatives dans l'entreprise et/ou des initiatives publiques qui vont donner de la visibilité (type signature de pétition / réunion d'explication / concert...), de collecter de l'argent...

– d'informer les camarades sur la situation :

Les membres du syndicat, le Solidaires local, la fédération/le syndicat national concerné, Solidaires national (contact@solidaires.org) en précisant pour chaque structure ce qui peut être fait / ce qui est attendu comme soutien (de l'argent, une pétition à faire circuler, une présence sur un rassemblement, une motion de soutien à faire signer par les structures...)

– d'informer la presse

Que ce soit la situation en elle-même ou les initiatives qui sont prises par le comité de soutien, il faut prévenir la presse en amont sur la situation, à commencer par la presse locale.